

# CGT ROBERT-DEBRE APHP

## MOBILISATION DU JEUDI 27 JANVIER

**AUGMENTER  
LES SALAIRES  
MAINTENANT !**

### Les faits sont là

Entre le 1er janvier 2000 et mars 2020 le point d'indice a perdu 17% de sa valeur par rapport à l'inflation. Soit une perte de 500€ mensuelle en moyenne pour un agent de catégorie A, de 300€ pour un agent de catégorie C.

Les salaires des agents contractuels sont impactés de la même manière...

La dégradation de nos traitements, le nivellement par le bas, ça suffit !



### Les hospitalier.e.s valent mieux que ça

#### Détail des mesures de soutien au personnel pour leur engagement exceptionnel

Pour les soignants : une majoration à 100 % des heures supplémentaires



Un décret du 18 décembre confirme le passage de 50 % à 100 % de la majoration des heures supplémentaires, soit un doublement, pour les heures effectuées par les personnels soignants entre le 20 décembre et le 31 janvier 2022.

L'effet de cette mesure exceptionnelle de sur-majoration est particulièrement significatif et s'applique également aux heures supplémentaires majorées de nuit et de dimanche et jours fériés. Quelques exemples :

- Un Infirmier diplômé d'Etat débutant au premier échelon et dont l'heure supplémentaire est normalement indemnisée 15,6 € (14,1 € net) verra cette indemnisation portée à 31,3 € (28,3€ net) ;
- Un Infirmier en fin de carrière (9e échelon du grade d'avancement) verra quant à lui l'indemnisation de l'heure supplémentaire passer de 26,1 € (23,6 € net) à 52,2 € (47,2 € net) ;
- Pour un Infirmier anesthésiste en fin de carrière (6e échelon du grade d'avancement) et travaillant de nuit, l'effet combiné des majorations portera l'indemnisation de l'heure supplémentaire de 56,9 € (49 € net) à 113,7 € (98,1 € net). Pour cet agent, une nuit de 10 h en heures supplémentaires conduira à une indemnisation de près de 1 000 € net ;
- Pour un Aide-soignant en fin de carrière (8e échelon du grade d'avancement) et travaillant de nuit, l'effet combiné des majorations portera l'indemnisation de son heure supplémentaire de 39,6 € (35,8 € net) à 71,7 € (64,82 € net) ;
- Un Masseuse-kinésithérapeute avec dix ans d'expérience (6e échelon du 1er grade) verra l'indemnisation de son heure supplémentaire passer de 22,4 € (20,2 € net) à 44,7 € (40,5 € net).

Aujourd'hui, à l'hôpital Robert-Debré, il suffit d'échanger pour que le sujet des absences s'invite aussitôt dans la discussion.

C'est pourquoi, la CGT a demandé en réunion les chiffres de l'absentéisme.

Alors que l'alerte est lancée à travers l'hôpital public titré : « **l'effondrement de notre système de santé** », la direction indique qu'elle ne disposait pas des chiffres d'absences en quelques clics. Un délai d'un mois serait nécessaire pour récolter ces informations. Puisque que chaque demande d'heures supplémentaires, de pool ou d'intérim est scruté de très près, notre syndicat ne les croit pas, même la main sur le cœur !

Nous savons que **12 heures de travail en heures supplémentaires majorées à 100% sont rémunérées de 600-1000€** selon l'ancienneté (AS-AXP-IDE-PUER-IADE-IBODE). Le ministre twitte cette mesure jusqu'au 28 février 2022.

A l'APHP, Martin HIRSCH DG, avec ses disciples et ses complices, se dirige vers une rémunération individualisée.

La prime au mérite est mise en place, le discours se décomplexe, la petite musique se propage et s'applique. A travers :

- La valorisation des faisant de fonction, devenu un passage obligatoire qui n'existe pas statutairement ;
- Le tutorage qui se développe avec des règles parfois troubles ;
- La référente souvent sortie de l'équipe pour un projet, suivi, formation ;
- L'utilisation d'un Diplôme Universitaire, sans reconnaissance ;
- L'activité, pratique, pas vraiment réglementée mais effectuée ;
- La prime d'engagement collectif à 200€ en 2021 mais ZERO l'an prochain, seul les 500€ pour les méritants ;
- La prime SAU et aujourd'hui REA, juste pour les IDE-PUER-cadre...

La Méritocratie et la division s'installent dans nos métiers, fonctions, référents, certains cumuleraient et rien pour d'autres.

En même temps, c'est 10 années de gel du point d'indice ! Pendant que des hospitaliers, à bout de souffle, tiennent l'hôpital public à bout de bras !

Et une ARS qui offre **une prime exceptionnelle de 4000€ pour 6 mois de CDD, 7000€ pour 9 mois** pour du temps plein. **Olivier VERAN, le McGIVER à la santé !**

C'est pourquoi entre les heures supplémentaires ! L'individualisation rampante de nos rémunérations ! **Le pognon de dingue !**

Les administratifs, ouvriers, agents oubliés des revalorisations et les autres soignants, médico-tech ont toutes les raisons de la colère!

**Que l'on soit de NUIT, RR, RTT ou CA, on se MOBILISE...**

« QUOI QU'IL EN COUTE »

C'EST **6€** LE POINT D'INDICE POUR LES HOSPITALIERES

+ **1 VRAI 13<sup>EME</sup> MOIS**

**MANIFESTATION JEUDI 27 JANVIER 14h BASTILLE**